



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Direction des Sécurités  
Bureau de la Sécurité Intérieure

**PIECES A FOURNIR  
POUR UNE CARTE PROFESSIONNELLE  
DE CONDUCTEUR DE VOITURE  
DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

- ❑ la demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur;
- ❑ les justificatifs de l'aptitude professionnelle (attestation de réussite à l'examen, certificats de travail en qualité de chauffeur de personnes, une année de fiches de paye en qualité de chauffeur de personnes) ;
- ❑ la photocopie recto/verso du permis de conduire, en cours de validité et non affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route ;
- ❑ la photocopie de l'attestation de votre aptitude médicale à exercer la profession de chauffeur de voiture de transport délivrée par la préfecture (service des visites médicales) en application de l'article R 221-10 du code de la route ou les originaux des feuillets 1 et 2 de l'avis médical signé par un médecin agréé de l'Oise ;
- ❑ un justificatif de domicile récent ;
- ❑ 3 photographies d'identité ;
- ❑ la photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou du titre de séjour pour les ressortissants étrangers en cours de validité ;